



SNITPECT

***En direct de la CAP
des ITPE***

DRH : UN CHOIX QUI ENGAGE

La CAP promotion au grade d'ingénieur divisionnaire s'est déroulée le 29 novembre 2012 en l'absence d'Hélène Eyssartier, directrice des ressources humaines du ministère, sous la présidence de Hervé Schmitt, sous-directeur Gestion Personnel à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Cette absence est remarquable car c'est un fait rarissime. La CAP de promotion au grade d'ingénieur divisionnaire est traditionnellement présidée par la personne en charge du personnel au ministère.

L'explication nous en a été fournie en séance : la Directrice RH a préféré assister au CTM, qui se déroulait le même jour. Ainsi, nous avons pu constater que la Directrice des RH préférerait apporter son concours à sa hiérarchie plutôt que d'être auprès de son personnel.

Nous ne commenterons pas, chacun étant libre de ses choix.

Nous rappellerons toutefois que la Commission exécutive du SNITPECT-FO s'était interrogée, à l'automne, sur la pertinence d'une gestion de notre corps par la Direction des Ressources Humaines du METL/MEDDE, car si nos ministres ont bien inscrit dans leurs priorités l'avenir des ingénieurs, force est de constater que pour leur direction des ressources humaines, les ingénieurs des TPE semblent bien être un sujet de peu d'intérêt.

Notre déclaration préalable (www.snitpect.fr) a tout d'abord insisté sur la réaffirmation de la nécessité d'une ingénierie de l'Etat par le président de la République.

Les Assises revêtent ainsi, au delà de la priorité de nos ministères, une envergure gouvernementale. L'administration s'est dite ravie de cette évolution, et compte en tirer les conséquences.

Nous avons souligné, comme lors de la CAP du 18 octobre, la nécessaire évolution de notre gestion, en particulier la levée des freins à la mobilité.

Nous avons appuyé les attentes en matière statutaire. Le 3^{ème} grade, notamment, sera défendu par notre administration, elle s'est dite prête à relancer les chantiers statutaires et à porter la demande de 3ème grade, l'engagement est pris devant la CAP.

Nous avons également soulevé l'important sujet du devenir des unités territoriales des DREAL, et la nécessité, au vu de l'évolution de leurs missions, de les voir s'ouvrir largement au corps des ITPE.

L'administration a confirmé l'évolution décrite par le SNITPECT-FO, les missions des UT se complètent et se diversifient. Les postes sont publiés et ouverts, les ITPE ont tous les atouts pour y prétendre.

Le SNITPECT-FO a fait remarquer qu'il faudra une politique volontariste du ministère pour faire évoluer les habitudes et les cultures.

Nous avons enfin soulevé les questions indemnitaires, la gestion des intérim, le dossier ZUS et les astreintes.

L'administration a accepté d'ouvrir le chantier PSR, et a confirmé avoir reçu notre courrier.

La circulaire intérim apparaît pour l'administration claire. Certes, mais nous avons fait remarquer que s'appuyer sur l'arrêté d'organisation des services pour définir les postes ayant droit à intérim laisse très souvent de côté de nombreux postes de cadres. Nous restons dans l'attente d'une réponse sur notre demande d'ouverture de la concertation.

L'administration a confirmé la préparation pour fin 2013 d'une nouvelle sollicitation du ministère du budget pour l'établissement du futur taux pro/pro, devant permettre un nombre suffisant de promotions.

Les bonifications ZUS seront mises en oeuvre courant 1er semestre 2013, par les PSI.

En ce qui concerne l'évolution des astreintes, l'administration a entendu la réclamation du SNITPECT-FO et ouvrira un chantier de mise à niveau en 2013, dès que le texte DDI sera publié.

Les promotions à IDTPE

Cette année, **207 promotions** ont été possibles, grâce au taux pro/pro obtenu fin février 2012, porté à 12 %.

Ces promotions se répartissent en :

114 dossiers au tableau d'avancement classique

(217 dossiers examinés, soit un taux de réussite de 53 %)

20 dossiers au principalat long,

(33 dossiers examinés, soit 60 % de réussite, taux remarquable obtenu grâce à l'insistance du SNITPECT-FO pour valoriser ces parcours)

75 dossiers au principalat normal, dont 3 dossiers en liste complémentaire, dépendant de la libération de postes éventuels sur les listes TA 2012 et 2013. Notons que les 3 camarades inscrits sur cette liste sont ceux qui n'auraient pu être promus que le 31 décembre 2013, et qui en tout état de cause seront inscrits l'année prochaine pour une promotion au 1 janvier 2014.

c'est un excellent résultat, que nous avons obtenu par l'action collective efficace menée ces dernières années.

Notons qu'il aura fallu une intervention très forte du SNITPECT-FO pour faire remonter un maximum de dossiers ayant droit au principalat normal, et qui n'étaient pas remontés par les services, ou que les services n'avaient pas jugé utiles d'informer de cette possibilité de promotion.

De nombreux services possèdent malheureusement de grosses lacunes de compétence en matière de gestion du corps des ITPE.

INFORMATIONS GENERALES**PROCHAINES CAP :**

Pré CAP mobilité cycle 2013-5 : 13 février

CAP mobilité cycle 2013-5 : 20 février

Pré CAP mobilité cycle 2013-09 : 07 juin

CAP mobilité cycle 2013-09 : 14 juin

Pré CAP Liste d'Aptitude ITPE : 19-20-21 juin

CAP Liste d'Aptitude ITPE : 27 juin

Pré CAP ICTPE : 2-3 octobre

Pré CAP mobilité cycle 2014-1 : 10 octobre

CAP mobilité cycle 2014-1 et ICTPE : 17 octobre

Pré CAP IDTPE : 12 au 21 novembre

CAP IDTPE : 23 novembre

Les dossiers divers

L'administration a présenté le bilan de gestion du corps des ITPE, version qui sera consolidée pour la prochaine CAP. Le SNITPECT-FO en fera une analyse.

Nous pouvons noter : 67 % de 1er niveaux, 33 % de 2ème et 3ème niveaux, pour un corps de 5516 ingénieurs en 2011 (5496 en 2010).

4680 ingénieurs sont en PNA en 2011.

Les positions de détachement en emploi fonctionnel ont évolué favorablement entre 2007 et 2011 (+8 %) pour atteindre 9,63 % du corps.

Diverses organisations de services ont été abordées.

Un bilan de l'essaimage a également été présenté, avec une balance légèrement excédentaire sur les départs.

Trois dossiers d'intégration et deux dossiers de renouvellement de détachement dans le corps des ITPE ont été étudiés, avec pour tous un avis favorable.

Notons que la mise en oeuvre de la fameuse circulaire « 1 pour 1 » qui permet aux services déconcentrés de procéder à des permutations d'agents entre programmes, n'exonère pas les services d'une présentation préalable à la CAP, **qui doit pouvoir donner un avis préalable à toute mutation en PNA.**

Nous avons également noté que l'absence de publication dans l'application mobilité de postes intéressant les ITPE dans d'autres ministères a posé un problème concret : deux agents mutés sur le même poste !

Nous réitérons une nouvelle fois **notre exigence de publication sur la liste mobilité**, et non sur une autre liste parallèle.

Nous réitérons également **notre exigence de publication d'une liste additive**, demandée fortement par les services, car elle permettrait de gérer au plus court les mutations des agents.

**Ensemble,
gardons le cap !****SNITPECT-FO**